



LA CHARENDEUCHE

Inscription

Dimanche 9 juin 2019, Saint-Xandre

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : / / /

Mail :

Type véhicule / Année : Immatriculation :

Vous devez être en possession d'un permis de conduire valide, d'une assurance et d'un contrôle technique à jour.

Participant balade _ dimanche 9 juin (8h00 à 18h00) _

Chauffeur et son véhicule-

7 € x =

Passager (gratuit pour enfant < 10 ans)

3 € x =

Comprend : Un sac Accueil (une plaque Rallye par véhicule), Ballade avec road book (accueil café brioche), dégustation d'huître, Apéritif du midi, remise des prix

TOTAL :

Inscriptions :

Règlement sur place, chèque à l'ordre de : **Dedeuch'Folies La Rochelle**

Renseignements :

Eric : 06 10 55 60 70, Gilles : 06 18 37 37 94, Jean-Noël : 06 16 56 23 43, Gérard : 06 08 40 02 20

Retour fiche d'inscription par mail à : jnopat.bouchard@orange.fr

Signature du conducteur,

Lu et accepté le règlement intérieur (**voir au verso le règlement**),

Le,

signature



LA CHARENDEUCHE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – Conditions d'admission

- La participation à la manifestation implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement à s'y conformer.
- Toute personne ayant acquitté son droit d'entrée déclare de ce fait avoir pris connaissance de ce règlement.

Article 2 – Redevances

- Les droits d'inscription sont à régler au à l'accueil.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions en cas de dépassement de la capacité d'accueil de la manifestation.
- Les participants et visiteurs donnent leur accord sur la publication et la diffusion éventuelle de leur image, faisant partie de l'enregistrement fait au titre de publicité de la manifestation.

Article 5 - Sécurité

- Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents, y compris sur le pôle enfance ouvert sur le site de la rencontre.

Article 6 - Animaux

- Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ils seront obligatoirement tenus en laisse.
- Ils ne doivent pas être laissés seuls, même enfermés, en l'absence de leur maître qui en est civilement responsable.
- Des sacs à déjections canines devront être prévus et utilisés par les propriétaires des animaux.

Article 7 - Véhicules

- Chaque véhicule déclaré dans cette rencontre et en circulation demeure sous l'entière responsabilité de son conducteur et/ou du titulaire de la carte grise.
- Le véhicule doit être en règle avec les obligations prévues par la loi : assurances, agrément par un centre de contrôle technique, etc.

Article 8 - Circulation

- les véhicules doivent respecter le code de la route. Sur les chemins non revêtus, et en l'absence de signalisation particulière, il est demandé aux participants de rouler à 20 km/h maximum,
- Le stationnement ne doit pas entraver la circulation.

Article 9 – Tenue et aspect des installations

- Chacun est tenu de respecter : les installations mises à dispositions, l'hygiène, l'aspect du site, les limites de sécurité, les espaces verts, les plantations, les arbres, les clôtures et de porter une tenue vestimentaire correcte.
- Toutes dégradations seront à la charge de son auteur.

Article 10 – Incendie et secours

- Les feux (bois, charbons, etc..) seront interdits au sol ainsi que les feux d'artifice et les pétards.
- En cas d'incendie, avisez immédiatement les organisateurs.

Article 11 - Vols

- Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vols sur le site.
- Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect aux organisateurs.

Article 13 – Infractions

- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure :
 - toute personne n'ayant pas respecté ce règlement intérieur,
 - toute personne perturbant sous toute forme le bon déroulement de cette manifestation,
 - toute personne sur le site doit pouvoir à tout moment prouver son inscription
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement.

Article 14 - Réserves

- Les organisateurs se réservent de droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement imprévisible à ce jour (guerre, sinistre, intempérie, pénurie de carburant, etc.).

L'acquiescement des frais d'inscription vaut acceptation du présent règlement